AVERTISSEMENTS AGRICOLES

D P 6 - 6 - 80689949

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Bulletin n° 193 - 12 Juin 1980

VIGNE

MILDIOU : Les taches de mildiou signalées restent très rares mais la végétation étant très active depuis début juin renouveler la protection dès le début de la semaine du 16 au 21 à la veille de la floraison.

OIDIUM : Continuer la protection. Dans le cas de traitements avec du soufre, apporter au minimum 1 Kg de soufre par hectolitre soit 8 à 10 Kg/hectare.

TORDEUSES DE LA GRAPPE : Le premier vol est terminé dans le BEAUJOLAIS mais se poursuit faiblement dans les secteurs à dominante Eudémis (COTE D'OR, Sud JURA,...) ainsi que dans les vignobles plus tardifs (HAUTES COTES, POUILLY SUR LOIRE).

De nouvelles pontes ont été déposées début juin tandis que les premières éclosions sont observées depuis une semaine. Les premiers glomérules qui pourront être observés au cours de la semaine prochaine permettront de décider de l'opportunité d'un traitement (seuil retenu : 3 grappes sur 10 avec une toile). En "curatif" choisir de préférence des insecticides doués d'une bonne action de choc comme le parathion, le mévinphos (Phosdrin,..) ou d'une bonne rémanence pour couvrir la période d'éclosions : méthomyl (Lannate), méthidathion (Ultracide) acéphate (Orthène) ou les pyréthrinoïdes (Decis, Ripcord, Perthrine, Sumicidin).

PYRALE : Dans les foyers à pyrale (taille des chenilles entre 5 et 20 millimètres ajuster les doses des insecticides pour détruire en même temps les deux ravageurs.

POURRITURE GRISE : Dans certaines situations ou conditions très favorables au champignon (chutes de grêle des 22 - 29 mai et 1er juin où l'on rencontre fréquemment des taches sur feuille) un premier traitement spécifique anti-botrytis pourrait éventuellement se justifier en pré-floraison.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES ET OIDIUM SUR POMACEES : Maintenir la protection.

CARPOCAPSE DES POMMES : Les sorties de papillons en élevage et dans les pièges sexuels commencent à s'intensifier. Des pontes ont été déposées depuis début juin et les toutes premières pénétrations seront observées mi-juin. Parmi les insecticides homologués, l'emploi du diflubenzuron 10 g./hl (Dinilin) doué d'une bonne efficacité sur des stades larvaires jeunes est donc conseillé dès le début de la semaine prochaine. Avec les autres produits tels que : décaméthrine (Decis), perméthrine (Perthrine, Ambush) phosalone (Zolone, Azofène,...) dialiphos (Torak), diazinon (Basudine 20) diéthion (Rhodocide)... attendre le début de la semaine suivante.

MOUCHE DE LA CERISE : Les températures actuelles sont favorables à l'activité de ponte des mouches de la cerise. Un traitement est à envisager uniquement sur variétés tardives au début du rosissement des fruits de préférence avec décaméthrine : 1,25 g. (Decis) applicable jusqu'à la récolte ou diméthoate : 30 g. (Perfektion, Rogor, Daphène,...), formothion : 50 g. (Anthio fort) ou malathion : 100 g. dont le délai est de 7 jours avant récolte.

P138

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET - Commission Paritaire de Presse N° 527 - AD

C É R É A L E S

ROUILLE JAUNE : Actuellement nous observons une très forte progression de la maladie dans l'YONNE et même l'augmentation du nombre des foyers dans tous les autres départements. Les prochaines perturbations orageuses risquant encore de favoriser la rouille jaune (passage sur épis), ne pas hésiter à intervenir malgré le stade avancé des cultures (fin floraison) dès la découverte d'un foyer et même à renouveler l'application spécifique (YONNE notamment). Outre le Bayleton 25 (précédemment préconisé de préférence), le Saprol M et la Calixine, on peut également employer des produits à base d'oxycarboxine (Splendor, Rendor) qui ont une action stoppante.

PUCERONS : Les niveaux faibles de population observés ne justifient pas d'intervention actuellement (un seul cas observé à ce jour dépassant le seuil). Les parcelles doivent être surveillées jusqu'au stade laiteux-pâteux des grains. Le seuil d'intervention est le suivant :

- population en croissance rapide à l'épiaison (double en 5 jours ou triple en 8 jours)
- 1 épi sur 2 infesté (par au moins 5 pucerons) soit environ 10 pucerons par épi.

Si le seuil est atteint, nous conseillons un des insecticides suivants, aux doses de produit commercial à l'hectare :

- pyrimicarbe (Pirimor à 0,25 Kg)
- phosalone (Zolone liquide 1,75 l., Zolone bas volume 6 l. , Azofène liquide 1,75 l.)
- bromophos (Nexion EC 40 1 l., Sovinexion 25 em. 1,5 l., Rhodianex 1,5 l.)
- endosulfan (Thiodane super 1,5 l., Thiodan 35 CE 1,5 l.)
- dialiphos + endosulfan (Fendik 1,5 l.)
- thiométon + endosulfan (Serk 1,5 l.)
- éthiophencarbe + oxydéméthon-méthyl (Croneton MR 1 l.)

BETTERAVES

PUCERONS : Apparition de nombreuses colonies de pucerons noirs et de pucerons verts. Se reporter à notre bulletin n° 191 du 29 mai 1980.

HOUBLON

PUCERONS (Phorodon humuli) : On observe dès à présent des colonies importantes de pucerons. Ajouter à la bouillie anti-mildiou un insecticide systémique tel que : acéphate (Orthène), diméthoate (Perfektion, Daphène,...), formothion (Anthio fort), méthamidophos (Tamaron, Orthotox), ométhoate (Folimate), vamidothion (Kilval, Sepaphid, Vamifène), méthomyl (Lannate) etc... ou à action externe comme méthidathion (Ultracide) endosulfan (Thiodane,...) etc...

CULTURES LÉGUMIÈRES

MILDIOU DE L'OIGNON : Maintenir la protection des cultures.

DORYPHORE SUR POMME DE TERRE : Les premières larves de doryphore atteignant la grosseur d'un "grain de blé", nous rappelons que la lutte est obligatoire contre ce ravageur. Parmi les produits autorisés on peut citer : carbaryl 75 g./hl (Sevin, Kumital, Carbatox), chlorfenvinphos 25 g. (Birlane CE 40), décaméthrine 0,75 g. (Decis), dioxacarbe 60 g. (Elecron), fenvalérate 5 g. (Sumicidin 10), méthidathion 30 g. (Ultracide), phosalone 60 g. (Zolone, Azofène,...), phosmet 50 (Imidan), phosphamidon 30 g. (Dimécron 10), promécarbe 75 g. (Minotor, Carbamult FA).

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de Circonscription adjoint :
G. RIFFIOD

CONCOURS DE DÉTECTION DES PREMIÈRES TACHES DU MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

La Station d'Avertissements ouvre un concours pour la détection des premières taches de mildiou. Les lauréats sont récompensés par une prime :

- 90,00 Frs pour la première tache signalée dans le département
- un abonnement pour les trois suivantes.

Pour que l'échantillon arrive en parfait état, le placer dans un sachet plastique entre deux feuilles de buvard. Envoyer la feuille aussitôt après la découverte accompagnée des précisions suivantes :

NOM et PRENOM : . . . .

Adresse complète : . . . .

Date de la découverte : . . . . Signature :